Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-338-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 DECEMBRE 2023

SERVICES A LA POPULATION
ATELIER A SPECTACLE

Fixation du principe de calcul de la participation financière des villes d'accueil des évènements du festival *Champs libres*
Approbation du plan de financement de l'édition 2024 et délégation au Président de la programmation

Rapporteur : Damien STEPHO
N°CC2023-338

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**78**
Nombre de pouvoirs	**10**
Votants	**88**
Secrétaire de séance : Sébastien LEROUX	

L'an 2023, le 18 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Annie STEPHO (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; M. Michel CHRISTIAN (LA MANCELIERE) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-336-DE
Accusé de réception en préfecture
Réception : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Gérard LESUEUR (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

M. Talal ABDELKADER (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-338-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

Il a été exposé que,

L'Atelier à spectacle, établissement culturel à rayonnement intercommunal, assure des missions de service public permettant l'équité territoriale. Il a pour volonté d'inscrire au sein de sa programmation une démarche de droits culturels favorisant le « hors-les-murs » et le « aller vers » les habitants des communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Pour répondre à ces objectifs, l'Atelier à spectacle propose un festival de territoire intitulé *Champs libres* dont la première édition a eu lieu en 2023. Ce festival invite, durant quatre jours, la population et le public de passage à découvrir une programmation multigénérationnelle et pluridisciplinaire (arts de la rue, cirque, musique) en espace public, qui a pour objet de valoriser et faire connaître les paysages et les patrimoines des communes de l'agglomération (bâti, immatériel et végétal), dans leur diversité.

Devant le succès de la première édition, l'évènement est reconduit en 2024.

Tout comme pour l'édition précédente, l'Atelier à spectacle sollicite par le biais de demandes de subventions l'aide financière de la DRAC, de la Région Centre-Val de Loire, et du Département ; la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux participe quant à elle, à hauteur de 185 000 € (avec valorisation des ressources humaines affectées). Le budget total du festival *Champs Libres* est de 262 500€.

Le plan de financement prévisionnel du festival est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL-FESTIVAL CHAMPS LIBRES 2024			
Dépenses		**Recettes**	
Postes	Montants	Postes	Montants
Artistique	81 000,00 €	DRAC	17 000,00 €
Voyage/Hébergement/Repas	26 300,00 €	Région	12 000,00 €
Droits d'auteurs	8 000,00 €	Département	25 000,00 €
Communication	16 000,00 €	Agglomération	185 000,00 €
RH - Équipe fixe	83 700,00 €	Villes partenaires	18 000,00 €
RH- Intermittents + vacataires	15 000,00 €	Recettes propres	5 500,00 €
Technique/logistique	6 450,00 €		
Divers	2 050,00 €		
Prestation de services	24 000,00 €		
TOTAUX	**262 500,00 €**		**262 500,00 €**

Dans ce cadre, il est souhaité la mise en place d'un financement partenarial avec les communes qui accueilleront les évènements, motivé par les retombées attendues en termes d'attractivité et justifié par un principe d'équité entre les communes.

Son montant est calculé en fonction :
- du nombre d'habitants de la commune, sur une base de 1 € par habitant ;
- du nombre de spectacles organisés sur son territoire sur la base d'un forfait de 400 € par spectacle.

Soit la formule de calcul suivante :

Participation de la commune = (nombre d'habitants x 1 €) + (nombre de spectacles x 400 €)

En août 2023, les maires de l'ensemble des communes de la Communauté d'agglomération ont été conviés à une réunion d'information et invités à cette occasion à présenter leur candidature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-338-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

A ce jour, les 13 communes suivantes se sont manifestées :

COMMUNES	POPULATION TOTALE
NONANCOURT	2260
SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS	4041
SAINT-REMY-SUR-AVRE	4048
VERT-EN-DROUAIS	1097
ANET	2689
BONCOURT	268
EZY-SUR-EURE	3686
CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS	2614
BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES	246
SAINT-MAIXME-HAUTEVILLE	403
SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS	250
MEZIERES-EN-DROUAIS*	/
ECLUZELLES**	/
TOTAL	**21 602**

**, ** Il est précisé que les communes de Mézières-en-Drouais et Écluzelles ne sont pas sollicitées financièrement, bien que l'évènement se situe sur leur commune. En effet, il s'agit pour la Communauté d'agglomération, avant tout, de mettre en avant le plan d'eau, qui est un équipement communautaire, et son offre de loisirs.*

Les services de l'Atelier à spectacle finalisent la programmation de l'édition 2024 du festival en s'assurant notamment des possibilités techniques et artistiques offertes sur chaque commune candidate.

La liste des communes retenues pour l'édition 2024 est la suivante : Saint-Lubin-des-Joncherets, Nonancourt, Anet, Boncourt, Saint-Maixme-Hauterive, Le-Boullay-les-deux-Eglises, Châteauneuf-en-Thymerais, Écluzelles, Mézières. S'agissant de la programmation artistique définitive, celle-ci sera arrêtée ultérieurement et les communes retenues en seront informées.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'organisation de l'édition 2024 du Festival Champs Libres ;
ARTICLE 2 : FIXE le principe de calcul de la participation financière partenariale des villes d'accueil des évènements du Festival Champs Libres pour la session 2024 ainsi que celles à venir ;
ARTICLE 3 : APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'édition 2024 du Festival Champs Libres ;
ARTICLE 4 : DELEGUE au Président la programmation artistique de l'édition 2024 du Festival Champs Libres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231218-CC2023-338-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 21/12/2023
Notification : 21/12/2023

ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à arrêter le montant des participations des communes accueillantes conformément au principe de calcul fixé dans la présente délibération ;
ARTICLE 6 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération dont les conventions de partenariat avec les communes accueillantes.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 21/12/2023 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 21/12/2023** **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Sébastien LEROUX** **Secrétaire de séance**